



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Postulat David Bonny / Andrea Wassmer

2017-GC-88

Pour un véritable Musée d'archéologie fribourgeoise

I. Résumé du postulat

Par postulat déposé et développé le 16 mai 2017, les députés Bonny et Wassmer relèvent qu'aux dizaines de milliers d'artefacts mis au jour dans le canton depuis près de deux siècles sont venus s'ajouter de nombreuses découvertes depuis la réalisation de fouilles scientifiques par le Service archéologique de l'Etat de Fribourg (ci-après SAEF) dès sa création en 1973.

Ils estiment que la riche collection cantonale n'est pas assez accessible, notamment pour les écoles et le grand public, faute d'un lieu d'exposition digne de ce nom; selon les postulants, la collection « sommeille de manière déprimante dans des dépôts anonymes ».

Ils notent également que les petits espaces utilisés à la fin d'exposition dans le bâtiment du Service de la Planche supérieure ne remplissent pas les conditions d'une véritable mise en valeur, que le Musée romain de Vallon met en valeur plus spécifiquement les deux mosaïques découvertes dans le bâtiment romain du site, tandis que le Musée de Morat expose des découvertes lacustres et que le Musée d'Art et d'Histoire de Fribourg (MAHF) ne propose que quelques objets du Haut Moyen Age, et qu'il n'existe pas dans le canton de véritable présentation permanente chronologique, scientifique et didactique allant de la préhistoire au Haut Moyen Age.

Ils relèvent encore que lors du déménagement du SAEF en 1995 (en fait 1997) dans le bâtiment de l'ancienne caserne de la Planche à Fribourg, un projet de musée cantonal a été envisagé, mais que celui-ci a été reporté dans l'attente d'un meilleur contexte financier. Les postulants estiment que, actuellement, les finances cantonales, bien meilleures, permettraient de concrétiser ce projet et demandent au CE de tout mettre en œuvre afin de proposer un véritable Musée cantonal d'archéologie destiné à valoriser les découvertes accumulées dans les réserves depuis bientôt près de deux siècles.

II. Réponse du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat a analysé les arguments présentés par les postulants et doit faire les constatations qui suivent.

Objets remarquables et fragments porteurs d'informations à faible potentiel muséographique

La collection archéologique cantonale à laquelle les postulants font allusion est en fait disparate et comporte différents types d'objets/de lots d'objets, à savoir des objets complets ou restaurés (dits « muséographiques ») et des objets très lacunaires et des fragments.

L'ancienne collection archéologique cantonale, dite « collection MAHF » et qui est antérieure à 1973, comportait dès 1854 des antiquités romaines auxquelles vinrent s'ajouter des objets issus de stations lacustres. Parmi ces objets « muséographiques » du fichier de l'ancienne collection cantonale, plus de 4000 ont fait l'objet d'un inventaire descriptif. Si la collection archéologique fribourgeoise, gérée officiellement depuis cette année seulement par le Service archéologique, renferme, dans son entier, un nombre important d'objets remarquables, dont un corpus représentatif de plaque-boucles mérovingiennes, la majorité de la collection est composée d'objets incomplets, de fragments et d'échantillons pour analyse issus des fouilles archéologiques. Aujourd'hui, huit différents dépôts abritent ce mobilier archéologique ainsi que la collection anthropologique sur une surface de 2400 m² SIA, soit environ 800 m linéaires d'étagères de 2,1 m de haut ! Parmi ce mobilier archéologique figure un très grand nombre d'objets/de lots d'objets fragmentaires. Bien que porteurs d'information, et donc de grande valeur dans le cadre d'études typochronologiques ou d'études liées aux géosciences (palynologie, sédimentologie, limnologie, etc.) indispensables à la compréhension et à la datation des sites fouillés, ces fragments et échantillons forment le ¾ de la collection actuelle et ne constituent en aucun cas des objets « restaurables » dans un but de présentation muséographique.

Des collections régulièrement présentées au public

Le fait de ne pas disposer d'un véritable musée d'archéologie n'a pas empêché l'archéologie cantonale de mettre sur pied régulièrement des expositions temporaires.

L'espace évoqué par les postulants dans le bâtiment de la Planche de Fribourg, initialement prévu pour l'aménagement d'un musée d'archéologie, a en 2005 dû être mis à profit pour regrouper l'équipe de collaborateurs décentralisée à Estavayer-le lac des années nonante jusqu'en 2005 et les objets exhumés dans le cadre de ce projet.

Si l'espace utilisé pour les expositions temporaires et divers événements n'est certes pas idéal, toutes les mesures sont prises afin de respecter les conditions d'exposition des objets exposés ainsi que l'accueil des visiteurs de manière professionnelle.

Pour rappel, ce ne sont pas moins de huit expositions temporaires qui ont eu lieu ces 10 dernières années, réalisées par le SAEF seul ou en collaboration avec d'autres institutions ou associations.

DATE	TITRE	LIEU
2014	Un dernier verre ?	Au SAEF
2012	Archéoquiz	Au Musée d'Art et d'Histoire de Fribourg
2012	Unesc...eau	Au Musée Romain Vallon
2009	Découvertes archéologiques en Gruyère	Au Musée gruérien et au Musée de Charmey
2008	Archaeologie Autobahn A1	Au Museum Murten
2007	Fryburg 850 ans et plus	Au SAEF
2005	A>Z	Au SAEF
2004	Les lacustres (VD+FR)	Au Musée d'Art et d'histoire de Fribourg

Très régulièrement, le SAEF profite des expositions temporaires au Musée romain de Vallon pour y présenter des objets de la collection. L'actuelle exposition « C'est du propre » présente 60 objets de la collection de l'époque romaine provenant de différents sites du canton. Et c'est plus d'une centaine d'objets provenant des fouilles menées sur l'établissement gallo-romain de Sur Dompière qui trouve place dans le musée, ouvert toute l'année, au côté des deux magnifiques mosaïques de la « Venatio » et de « Bacchus et Ariane ».

De nombreux événements et manifestations sont par ailleurs autant d'occasions de valoriser les collections, à l'instar des deux événements phares que sont les Journées européennes du patrimoine (JEP) et la Nuit des Musées de Fribourg (NdM). Les portes ouvertes organisées sur les fouilles permettent aussi de présenter en primeur au public fribourgeois des objets à peine exhumés.

Soucieux de répondre à l'article 9 de la Convention européenne pour la protection du patrimoine archéologique de la Vallette (1992) relative à la « Sensibilisation du public », le SAEF accueille par ailleurs favorablement les diverses demandes de prêts ponctuels d'objets archéologiques émanant de collectivités publiques (Kerzers Burgstadt, bibliothèque de Nant, Fribourg Tourisme, etc.) ou d'organismes de manifestations (Salon des goûts et terroirs, Bulle, Association Pro Vistiliaco Vully), sans omettre les nombreux prêts d'objets demandés par des musées en Suisse (Musées romains de Vidy et de Nyon, etc.), et à l'étranger (Musée du Malgré tout, Treignes (B), Musée archéologique de Dijon (F), Musée d'Epinal (F), Alten Schloss Museum Stuttgart (D), Palazzo Grassi Venise (I), etc.

Le SAEF met aussi à disposition divers objets muséographiques en prêt longue durée pour compléter des présentations, par exemple au Musée national suisse de Zurich, au Musée de Morat et au Musée grüérien de Bulle, tandis qu'à la demande de deux communes particulièrement sensibles à leur patrimoine archéologique, un choix d'objets originaux est déposé à Arconciel (Sa) et à Montilier (Lac).

Au Musée d'art et d'histoire de Fribourg est toujours exposé un ensemble de 180 objets archéologiques composant un panorama du monde de la parure depuis le Mésolithique jusqu'au Haut Moyen âge.

Sur simple demande, les dépôts du SAEF sont ouverts aux groupes d'intéressés (associations, sortie de bureaux, etc.). S'agissant du contexte chronologique des objets qui sont présentés dans les divers lieux d'exposition temporaire ou permanente, des catalogues, brochures, panneaux et cartels contiennent à chaque fois les informations nécessaires susceptibles de renseigner aussi bien le grand public que le public scolaire.

Un accès au monde scolaire garanti

Des objets originaux (épingles, couteaux, etc.) ainsi que des fac-similés sont par ailleurs mis à disposition du corps enseignant dans des mallettes didactiques dont le troisième module est en cours de création en collaboration avec le Centre fribourgeois de documentation pédagogique dans le cadre de « l'Atelier de l'histoire ». A l'initiative du SAEF, plusieurs illustrations d'objets de la collection et de sites fribourgeois figurent également dans le nouveau manuel romand d'enseignement de l'histoire. S'agissant de la mise à disposition de la collection archéologique pour le monde universitaire, c'est très régulièrement que des ensembles servent de sujet de recherche aux étudiant(e)s des universités de Neuchâtel, Lausanne et Berne (mobilier lithique mésolithique d'Arconciel/La Souche, céramique de l'âge du Bronze de Pont-en-Ogoz, céramique du Haut Moyen

âge de Morat/Combette, etc. Des tables rondes scientifiques sont aussi mises sur pied autour d'éléments de la collection (céramique bronze final, par ex.).

Archéologie et paysage muséal romand en mutation

L'intention du Conseil d'Etat et du législateur était effectivement de créer un Musée d'archéologie et une base légale avait été établie dans ce but (cf. art. 2 et 38 LICE, RSF 481.0.1). Cela étant, il existe plusieurs raisons pour lesquelles le CE n'avait pas concrètement mis en œuvre la lettre d de l'art. 2 LICE. Dès le début des années nonante, spécialistes et politiques ont entamé une analyse des besoins de l'archéologie fribourgeoise qui a notamment pu profiter, depuis son emménagement dans les nouveaux locaux de la Planche supérieure, en 1997, d'un laboratoire de conservation-restauration, d'espaces de travail et ateliers adaptés au traitement des nombreux objets exhumés dans le canton.

Durant la même période prenait corps la mise sur pied d'un musée de site dans la Broye, le Musée romain de Vallon inauguré en 2000, doté d'un espace destiné à accueillir des expositions temporaires destinées à mettre en lumière des objets sortant, entre autres, de la collection cantonale.

De plus, le paysage muséal régional à thème archéologique est en mutation. Inauguré en 2001 à Hauterive, le Laténium neuchâtelois se positionne afin de devenir LE musée de référence des palafittes préhistoriques pour la Suisse occidentale. Le canton de Vaud travaille quant à lui depuis plusieurs années à doter enfin Aventicum, la capitale de l'Helvétie romaine, d'un nouveau musée dans la Broye.

Si la mise en œuvre d'un Musée d'archéologie relève certes du souhaitable, elle ne peut constituer une priorité pour ces prochaines années. Le SAEF continue donc d'exploiter à satisfaction les pistes des collaborations avec d'autres institutions existantes fribourgeoises, notamment le MAHF, et est ouvert aux sollicitations ponctuelles avec les institutions régionales existantes tout en assurant dans ses ateliers et ses bureaux ses missions de conservation et d'étude des objets au gré des priorités des projets et des ressources disponibles.

Sur le plan financier, une fois un montant d'investissement consacré à la réalisation d'un espace existant à adapter ou nouveau à construire, un montant important doit être réservé pour les charges de fonctionnement nécessaires pour faire vivre une institution pérenne disposant de la masse critique permettant d'attirer des visiteurs tout au long de l'année. Pour rappel, la construction du petit musée de site de Vallon à la fin des années nonante s'est élevé à 4 millions et son coût moyen de fonctionnement annuel atteint à 230'000 francs hors prestations directes du SAEF. En moyenne, le Musée accueille 5000 visiteurs par année.

Dans l'immédiat, dans le domaine de la culture et de l'histoire, le Conseil d'Etat s'est fixé l'objectif de donner la priorité au Musée d'histoire naturelle, qui attend son tour depuis bien longtemps, et à la BCU, dont les collections méritent elles aussi un meilleur accès.

III. Conclusion

La base légale pour un Musée d'archéologie existe déjà et toutes les missions dévolues à un musée archéologique prévues dans la LICE (art. 38) sont à ce jour assurées par le SAEF. Si un rapprochement avec le projet vaudois de faire à Aventicum un nouveau musée romain n'est pas à exclure, la mise en œuvre d'un futur musée d'archéologie dans notre canton n'est pas envisagée pour ces prochaines années, la priorité étant mise, dans ce domaine patrimonial, sur le regroupement de la

collection archéologique dans le cadre du projet de dépôt interinstitutionnel SIC. En conclusion, le Conseil d'Etat vous propose de rejeter ce postulat.

31 octobre 2017